



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION ACACED - Option Chien  
Session 2022 à Venelles**

J'atteste vouloir participer à la formation ACACED Option chien à Venelles (Hotel B&B à Venelles):

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....  
Adresse : .....  
Email: ..... Téléphone : .....

**Je choisis ma formule :**

	<b>Formule :</b>	<b>Tarif :</b>	<b>+ Option formation de préparation</b>	<b>Moyen de paiement</b>	<b>Session 2022:</b>
<input type="checkbox"/>	Inscription ACACED financement personnel :	290 €	<input type="checkbox"/> 290 € + 100 € = 390 €	<b>Modalités de paiement à choisir en page 2</b>	<input type="checkbox"/> 20-21 Janvier
					<input type="checkbox"/> 17-18 Février
					<input type="checkbox"/> 24-25 Mars
					<input type="checkbox"/> 14-15 Avril
					<input type="checkbox"/> 12-13 Mai
					<input type="checkbox"/> 16-17 Juin
					<input type="checkbox"/> 04-05 Juillet
					<input type="checkbox"/> 15-16 Septembre
					<input type="checkbox"/> 13-14 Octobre
					<input type="checkbox"/> 07-08 Novembre
					<input type="checkbox"/> 08-09 Décembre

**Réservation - règlement - pièces à joindre :**

Il est impératif de joindre à votre dossier:

- le dossier dûment complété avec un chèque de réservation de 30% (encaissé à réception) ainsi que du solde (encaissé à l'issue de la formation)
- une copie de votre pièce d'identité
- les annexes 1 et 2 paraphés.

**Condition d'annulation :**

En cas d'annulation par le bénéficiaire, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de 15 jours ouvrés avant le début de l'action de formation le centre E.R.C facturera des droits d'annulation correspondant aux arrhes versés (ou frais de dossier pour les financements CPF).

**Formulaire à retourner en même temps que votre règlement par courrier à: Education et Rééducation Canine 385 E  
Chemin de la Bedoule 13540 Puyricard ou par mail : formation@erc-pro.com**

Par la signature de ce formulaire d'inscription, chaque participant déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions ci-dessus et en accepte toutes clauses. L'inscription est validée à réception du formulaire et du règlement.

A ..... le .....  
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

**Le jour du stage, MUNISSEZ VOUS  
de votre Carte d'Identité !**

**Modalités de paiement:**

**ACACED sans option**

	<b>Formule :</b>	<b>Tarif :</b>	<b>A nous renvoyer :</b>
<input type="checkbox"/>	Inscription ACACED autofinancement	290 €	1 chèque d'acompte de 30% + chèque de solde à l'entrée en formation soit : 1 chèque de 87€ + 1 chèque de 203€.
<input type="checkbox"/>	Inscription ACACED mobilisation CPF	390 €	Pour une demande de prise en charge CPF de 390 € Aucun règlement de votre part n'est attendu.

**ACACED avec option préparatoire**

	<b>Formule :</b>	<b>Tarif :</b>	<b>A nous renvoyer :</b>
<input type="checkbox"/>	Inscription ACACED autofinancement	390 €	1 chèque d'acompte de 30% + chèque du solde à l'entrée en formation soit : 1 chèque de 117€ + 1 chèque de 273€.
<input type="checkbox"/>	Inscription ACACED mobilisation CPF	490 €	Pour une demande de prise en charge CPF de 490 € Aucun règlement de votre part n'est attendu.

Les règlements par chèques sont à envoyer en même temps que le dossier d'inscription.

## ANNEXE 1 : Descriptif de la formation

### Intitulé :

ACACED Option chien - Formation à l'obtention de l'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques.

### Objectifs :

La formation définit par l'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques a pour objectif de transmettre des connaissances relatives à l'animal ciblé selon 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Elle permet de passer l'évaluation nécessaire à la validation de cette formation.

### Publics :

Toute personne exerçant une activité mentionnée au I des articles L.214-6-1 à L.214.6-3 du code rural et de la pêche maritime.

Toute personne en contact direct avec les chiens, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage.

### Pré requis :

Être majeur.

### Programme et déroulement:

JOUR 1: 8H30 - 9H	Arrivée de stagiaires Point Administratif
9H - 12H30	<b>COMPORTEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Phases de développement et implication.</li><li>- Socialisation, Notion de peurs et persistance.<ul style="list-style-type: none"><li>- Comportement social</li><li>- Socialisation Intra et Interspécifique</li></ul></li><li>- Notion de bien-être, respect et gestion des facteurs de stress<ul style="list-style-type: none"><li>- Définition des besoins</li></ul></li><li>- Notion d'innée et d'acquis, spécificité raciale et individuelle</li><li>- Principe d'éducation et rééducation et lois de l'apprentissage.</li></ul>
12H30 - 13H30	PAUSE REPAS
13H30 - 15H30	<b>REPRODUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Anatomie et fonctionnement des appareils génitaux mâles et femelles.</li><li>- Cycles de reproduction de la femelle, signes cliniques et comportementaux.</li><li>- Maîtriser la reproduction: stérilisation et autres outils contraceptifs, interruption de gestation.<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser les étapes de la reproduction.<ul style="list-style-type: none"><li>- Complication et attitude à adopter.</li></ul></li></ul></li><li>- Gérer les naissances et s'occuper de la mère et des chiots.<ul style="list-style-type: none"><li>- Besoins de la mère et des chiots.</li></ul></li><li>- Espace dédié et bien être en période de reproduction.</li></ul>

15H30 - 16H30	<p style="text-align: center;"><b>SELECTION GENETIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classification des races, définition d'un standard, fonctionnement du concept de lignée.</li> <li>- Les papiers du chien : LOF, LOOF, certification de race, PEDIGREE.</li> <li>- Predisposition des races, espérance de vie, facteurs génétiques.</li> <li>- Génétique, comprendre le fonctionnement du génotype et phénotype de l'individu et de sa descendance.</li> <li>- Consanguinité: utilisation et conséquence.</li> </ul>
16H30 - 18H	<p style="text-align: center;"><b>ALIMENTATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des besoins nutritif du chien à l'entretien.</li> <li>- Variation en fonction de l'âge et de la période de vie, des facteurs climatiques et des facteurs médicaux.</li> <li>- Définition des nutriments et de leurs fonctions.</li> <li>- Définition du comportement dyspisque.</li> <li>- Les différents modes d'alimentation (alimentation industrielle, ration ménagère, barf...).</li> <li>- Être capable d'identifier un problème d'alimentation (surpoids, maigreur, qualité des selles, du poil etc...).</li> </ul>
<p style="text-align: center;">JOUR 2</p> <p>9H - 11H30</p>	<p style="text-align: center;"><b>LEGISLATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut juridique de l'animal.</li> <li>- Protection animale: loi, convention européenne.</li> <li>- Rôle des services vétérinaires, de la fourrière et des associations.</li> <li>- Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de races, Club de races.</li> <li>- Assurances et responsabilité civile des propriétaires.</li> <li>- Identification des animaux.</li> <li>- Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux.</li> <li>- Dangers sanitaires de première et deuxième catégorie.</li> <li>- Divagation des animaux.</li> <li>- Animaux dangereux et errants.</li> </ul>
11H30 - 12H	<p style="text-align: center;"><b>TRANSPORT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation sur le transport des animaux vivants et champ d'application.</li> <li>- Description des moyens de transport.</li> <li>- Conception des équipements et cages pour chiens.</li> <li>- Modalités de transport.</li> <li>- Tenue du registre.</li> <li>- Technique de low stress et Bien-être des animaux au court du transport.</li> <li>- Définition des risques pour l'animal et l'humain.</li> <li>- Le transporteur, le convoyeur et sa réglementation.</li> <li>- Réglementation.</li> </ul>
12H - 13H	<p style="text-align: center;"><b>PAUSE REPAS</b></p>

13H - 16H	<p style="text-align: center;"><b>LOGEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la réglementation sur les lieux d'hébergements des chiens.</li> <li>- Définition du principe de marche en avant et conception des locaux autour de ce concept. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des différents matériaux et outils et de leurs avantages et inconvénients.</li> </ul> </li> <li>- Maîtriser l'ambiance des locaux et satisfaire aux normes sanitaires et de bien-être de l'animal. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des techniques de nettoyage, désinfection, dératissage, désinsectisation.</li> <li>- Présentation d'un registre sanitaire type.</li> </ul> </li> </ul>
16H - 18H	<p style="text-align: center;"><b>SANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soins courants, entretien et hygiène.</li> <li>- Définition des signes de bonne santé.</li> <li>- Savoir détecter un problème de santé.</li> <li>- Définition des principales catégories de maladies. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des périodes de risques.</li> </ul> </li> <li>- Savoir mettre l'animal en sécurité et exercer les premiers soins simples avant l'arrivée du vétérinaire. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre sanitaire et mesures sanitaires et médicales.</li> <li>- Définition des principales situations d'urgence et conduite à tenir.</li> </ul> </li> <li>- Concevoir un protocole de prévention des risques et de réaction face à la survenu du risque.</li> </ul>

### **Outils pédagogiques:**

Le stagiaire reçoit un livret avec toutes les slides diffusées sur écran le jour de la formation. Utilisation d'un rétroprojecteur pour affichage des slides.

### **Suivi de l'exécution:**

Feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

**Modalités d'évaluation :** Organisée à la fin de la formation, l'évaluation des connaissances (option chien) est administrée par tirage aléatoire dans une banque de questions actualisées d'une application informatique sécurisée, accessible en ligne sur le site du ministère de l'agriculture. La correction indépendante est automatisée. Huit thématiques constituent la banque de questions, respectivement : Logement, Alimentation, Reproduction, Santé animale, Comportement, Droit, Transport, Sélection.

Nombre de questions: 30

Durée de l'évaluation : 30minutes

Seuil de réussite :  $\geq 60\%$  sur total des questions

En cas d'échec, un deuxième essai est instantanément autorisé.

### **Fin de formation:**

Vous suivrez deux jours et demi de formation à l'issue desquels vous passez l'évaluation en ligne sur le site du Ministère de l'Agriculture.

Paraphe : .....

Les résultats vous sont communiqués immédiatement et l'attestation de connaissances vous est transmise automatiquement par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), par voie postale.

**Exécution et disposition financière:**

Pour garantir un confort d'apprentissage, nos formations se limitent à 12 participants.

Le stagiaire est présent sur les 2 jours (passage de l'évaluation à la fin de la 2ème journée).

**\*\*\*Option préparatoire\*\*\*:**

L'option préparatoire vous donne accès à une plateforme de formation e-learning pour l'équivalent de 7 heures de contenu théorique afin de vous préparer et de vous donner les bases de connaissance nécessaire pour arriver en formation plus serein et déjà préparé.

## ANNEXE 2 : Conditions générales de vente - ACACED Option Chien

Paraphez chaque pages

**Le bénéficiaire :** personne ou entité qui finance et ou commande la formation.

**Le participant :** personne suivant la formation (individuel, salarié, demandeur d'emploi etc...).

**Conditions d'inscription :** À réception de votre dossier d'inscription, une convention ou un contrat de formation, est adressé au bénéficiaire par mail. Un exemplaire dûment signé par le bénéficiaire et portant le cachet commercial de l'organisme, ou de l'entreprise s'il s'agit d'une convention, doit impérativement être retourné par mail au centre de formation: formation@erc-pro.com, au maximum 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

7 jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au participant.

Si le délais d'inscription est plus court : merci de nous contacter au 06 38 49 11 73.

### **Emargement et fin de formation**

Chaque participant émarge chaque jour et par demi-journée

A l'issue de la formation les résultats lui sont communiqués immédiatement et si le stagiaire a réussi l'évaluation l'attestation de connaissances vous est transmise automatiquement par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), par voie postale.

### **Tarif, facturation et règlement de l'inscription**

Les frais de formation comprennent : les frais d'inscription, la participation à la formation et les documents pédagogiques.

Les frais de repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

- par **chèque** à l'ordre de la E.R.C.
- par **virement bancaire**

IBAN : FR76 3000 3001 3000 0270 0028 404

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

- par le biais de votre **Compte Personnel Formation CPF**

### **Facturation et délai de paiement**

La facturation est établie selon un échéancier fixé sur la fiche d'inscription. Le règlement doit être effectué par l'un des moyens cités ci-dessus. Le solde est encaissé dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. Les factures impayées à l'échéance seront dues de plein droit et sans mise en demeure, majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € .

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le participant s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5 du Code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Les 70% restant doivent donner lieu à échelonnement.

### **Conditions d'annulation des formations/ Report ou annulation du centre E.R.C**

Le centre E.R.C se réserve le droit de reporter la formation, si les effectifs sont inférieurs à 5. Elle ne pourra être tenu responsable à l'égard du bénéficiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption, l'approvisionnement en énergie, des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du centre E.R.C.

**Interruption ou annulation de la part du bénéficiaire ou du client :** En cas d'annulation par le bénéficiaire, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de 15 jours ouvrés avant le début de l'action de formation le centre E.R.C facturera des droits d'annulation correspondant aux arrhes versés (ou frais de dossier pour les financements CPF)..

**ATTENTION : toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit daté (mail ou courrier A/R) de la part du responsable de l'inscription.**

**L'acompte ou frais de dossiers ne seront pas remboursés en cas de désistement et la totalité de la somme est exigible sans respect du délai d'annulation.**

**Abandon du participant:** En cas d'abandon définitif de sa formation par le stagiaire, les périodes de formation effectivement suivies sont facturées par le centre E.R.C De plus, tout départ anticipé du stagiaire ouvre le droit au versement d'une indemnité égale à 50 % du prix des prestations non réalisées. Cette indemnité est due au titre du dédommagement du centre E.R.C et donne lieu à l'émission d'une facture séparée.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Sont considérés comme cas de force majeure : la maladie ou l'accident, les désastres naturels, les incendies, les décès dans la famille proche.

#### **Confidentialité propriété intellectuelle**

Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant à la formation du centre E.R.C ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite du centre E.R.C.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), tout stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant. Ces informations ne feront en aucun cas l'objet d'une cession à des fins de prospection et/ou commerciales. Ces données ne serviront qu'au suivi et à la réalisation de la formation.

#### **Responsabilités**

L'obligation souscrite par le centre E.R.C dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Le centre E.R.C ne sera pas responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les participants.

#### **Contestations et litiges**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglé à l'amiable, la juridiction territoriale sera seule compétente pour régler le litige.